

CHAPITRE PREMIER

Le mémoire en défense des dirigeants de la "Dépêche Algérienne"

Peu de jours avant les arrêtés gubernatoriaux du 22 octobre 1946 désignant les biens dépendant des entreprises de presse dévolues à l'Etat en vertu de la loi du 11 mai 1946, les dirigeants de la « DEPECHE ALGERIENNE » diffusèrent une sorte de mémoire justificatif de leur action sous Vichy.

Ce mémoire, démenti par la conduite la plus ancienne comme la plus récente des dirigeants de la « DEPECHE ALGERIENNE », est une ultime et écorçante tentative pour éviter l'application du châtement qui résultait de la loi.

Il commence par ces mots : « Non, la « Dépêche Algérienne » n'a jamais trahi ni la France, ni ses alliés. Elle n'a cessé au contraire, de clamer l'espérance : elle n'a jamais douté de la victoire. »

On verra plus loin par des textes, non seulement ceux de la rédaction même de la « Dépêche Algérienne », ceux qui n'ont pas l'excuse — que la loi refuse d'admettre — des « consignes de presse » de Vichy, mais encore ceux qui furent personnels aux dirigeants de la « Dépêche Algérienne », ce que valent ces affirmations hypocrites et impudentes.

Si piètre que soit ce mémoire, il est pourtant nécessaire de l'analyser brièvement, parce qu'il résume la thèse même du « parti collaborateur algérien ». (1).

La thèse des Collaborateurs

Selon ce parti de trahison, dont la « Dépêche Algérienne » a été l'organe le plus convaincu, le plus important et le plus efficace, le crime de collaboration n'aurait été qu'une apparence, dissimulant la plus intelligente et la plus utile résistance patriotique aux entreprises de l'ennemi.

Voici la thèse :

L'ALLEMAGNE A, DES LE LENDEMAIN DE L'ARMISTICE, REGRETTE DE NE PAS AVOIR OCCUPE L'AFRIQUE DU NORD. EN CELA, L'ARMISTICE A ETE UN COUP DE MAITRE. CAR C'EST PAR LE REFUS DU MARECHAL PETAIN DE CONTINUER LA LUTTE SUR TOUTE L'ETENDUE DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER QUE L'OCCUPATION ALLEMANDE, MEME LIMITEE A CERTAINES BASES, A ETE EVITEE EN AFRIQUE DU NORD. AINSI, LE GOUVERNEMENT DU MARECHAL A PREPARE LA RECONQUETE DES PLATEFORMES QUI ALLAIENT PERMETTRE LA LIBERATION DE LA FRANCE ET LA VICTOIRE. IL L'A FAIT SCIEMMENT. SACHANT DU RESTE QUE L'AFRIQUE DU NORD, NON EQUIPEE MILITAIREMENT NI ECONOMIQUEMENT, ET INCAPABLE D'ETRE SECOURUE PAR L'ANGLETERRE, N'AUROIT PU RESISTER A UNE INVASION. (2).

AINSI DONC, HITLER, S'ETANT SENTI JOUE PAR LE MARECHAL, OU AYANT AU MOINS COMPRIS SON ERREUR, N'AUROIT ATTENDU QUE L'OCCASION FAVORABLE POUR LA REPARER ET POUR S'INSTALLER EN AFRIQUE DU NORD. TOUTE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT DE VICHY DANS CE PAYS, INSPIREE PAR L'IDEE CI-DESSUS EXPRIMEE, AUROIT DONC ETE DE NE PAS DONNER A L'ENNEMI CETTE OCCASION FAVORABLE. UNE LONGUE COMEDIE SE SERAIT AINSI JOUEE POUR MONTRER A L'ALLEMAGNE QUE L'AFRIQUE DU NORD ETAIT UN TERRITOIRE SUR, PROFONDEMENT ATTACHE A VICHY, NON SEULEMENT INCAPABLE D'ENTRER EN DISSI-

DENCE, MAIS DECIDE A S'OPPOSER A UNE INVASION ANGLAIS-SAXONNE, ET, POUR JOUER CETTE COMEDIE, L'ALGERIE AUROIT MULTIPLE LES GAGES D'APPARENTE COLLABORATION, TRAQUE LES ESPRITS DANGEREUX QUI, NE VOULANT PAS COMPRENDRE LE PERIL ET LA RUSE, IMAGINAIENT POUVOIR RESISTER OUVERTEMENT A L'ALLEMAGNE DE CE COTE-CI DE LA MEDITERRANEE.

AU PREMIER RANG DE CES FINS POLITIQUES, SE PLACENT EVIDEMMENT « LA DEPECHE ALGERIENNE » ET SES DIRIGEANTS !..

Le mensonge impie

Dans le mémoire qu'ils ont établi si tardivement pour leur justification, les propriétaires de « LA DEPECHE ALGERIENNE » ont osé écrire ces lignes dont on ne saurait dire quel fut, de l'hilarité ou de l'indignation de tout Alger, l'effet le plus retentissant :

« VOILA LE DILEMME DANS LEQUEL VECURENT LES JOURNAUX D'ALGERIE DE CETTE EPOQUE, ET CE CHANTAGE PATRIOTIQUE — LE MOT DOIT ETRE PRIS DANS SON BON SENS — ETAIT, BIEN ENTENDU, D'AUTANT PLUS PRESSANT, PLUS IMPERIEUX, DE LA PART DES RESPONSABLES DE L'EPOQUE, QUE LE JOURNAL « LA DEPECHE ALGERIENNE » REPRESENTAIT UNE CLIENTELE QUI PESAIT PLUS LOURD DANS CETTE LUTTE DES UNS POUR VENIR DANS CE PAYS, DES AUTRES POUR LES EN EMPECHER A TOUT PRIX.

« QUEL ETAIT DONC L'ENJEU ? ON SAVAIT QUE LES ALLIES RASSEMBLAIENT DES FORCES IMMENSES. POUR OU ? SEULS LES INITIES SAVAIENT QUE L'AFRIQUE DU NORD FRANCAISE DEVAIT LEUR SERVIR DE PLATEFORME POUR DONNER L'ASSAUT A L'EUROPE OCCUPEE ET LA DELIVRER. NOUS ETIONS DANS CE SECRET ET PLUSIEURS DE NOS COLLABORATEURS ONT PARTICIPE AUX OPERATIONS DE LA NUIT DU « 8 NOVEMBRE 1942 ».

Après cela, les dirigeants de la « Dépêche Algérienne » invoquent comme « actes de résistance » de leur part :

1° Des articles, principalement signés de leurs rédacteurs René JOHANNET ou Paul RIMBAULT — nous les retrouverons plus loin — qui, selon eux, prouveraient que le seul ennemi de la France désigné par eux aussi clairement que le permettait la situation, c'est-à-dire par référence aux batailles passées, n'a jamais été que l'Allemand.

— D'autres articles qui n'auraient cessé d'exalter le patriotisme français et d'honorer les martyrs de la France et, « les martyrs de la Résistance », osent-ils écrire avec la plus odieuse impudence, eux qui n'avaient cessé de les injurier, comme on va le voir !

(1) Nous montrerons plus loin que la « Dépêche Algérienne » aurait dû s'imposer ce travail dès sa mise sous séquestre, non seulement au regard de ce séquestre, mais aussi au regard même du séquestre que les Commissariats à l'Information et à la Justice avaient instauré de la « Dépêche Algérienne ».

(2) Il est trop facile d'expliquer ainsi les événements à posteriori, à partir du jour où les armées alliées ont débarqué sur les rives africaines. Ce n'est pas ici notre propos de démontrer le caractère fallacieux de ces affirmations contredites par toutes les données des événements et l'attitude constante du gouvernement de Vichy.

Une correspondance confidentielle et une « écoute de radio » qu'ils auraient diffusées à Alger, de 1940 à 1942 dans le but d'entretenir l'espoir en la victoire alliée et l'esprit de résistance.

Ils intitulèrent ce travail mythique « Un épisode de la résistance en Algérie » ; et, à les en croire, les Algériens auraient appris « les piles prises par les Boches en Russie et ailleurs » par cette « correspondance confidentielle » diffusée « par un petit cénacle de colporteurs » (sic). (1).

Réfutation de la thèse des Collaborateurs

On ne saurait mentir avec plus de cynisme.

Aucun des rédacteurs de la « DEPECHE ALGERIENNE » n'a fait partie des équipes de résistants qui, dans la nuit du 7 au 8 novembre 1942, ont réussi à annihiler complètement l'organisation militaire et administrative de la capitale de l'Afrique du Nord, assez longtemps pour amener la capitulation des autorités et éviter, à Alger, les hécatombes impies d'Oran et de Casablanca.

Quant aux « DERNIERES NOUVELLES », aucun membre de l'administration du journal ne participa davantage à l'action. Seuls, trois rédacteurs (dont un dessinateur) agissant à titre rigoureusement personnel et secret, et sans même en informer leur rédacteur en chef, figurèrent dans l'équipe de M. VAN CAUWENBERG, agent de publicité et républicain éprouvé.

Quelques jours après le 8 novembre 1942, ROBE, le directeur et le principal propriétaire de l'entreprise de presse dévolue, rencontra, pour la première fois après le débarquement, M. VAN CAUWENBERG, qui venait d'être libéré des cachots de l'Amirauté où son action dans la nuit du 8 novembre l'avait conduit ! Que fit ROBE ? Félicita-t-il « VAN CAU » de sa conduite courageuse ? Il le traita de « salaud »...

Quant à PALMADE, le directeur des « DERNIERES NOUVELLES » par mandat de ROBE, son « patron », il était si peu dans le secret du débarquement, que le soir du 7 novembre, il partit pour un village de l'intérieur assister, chez des amis, à des fêtes de fiançailles !

Le 8 Novembre 1942, ils se sont terrés...

Mais le fait le plus caractéristique est encore que ces prétendus « initiés », qui savaient si bien publier des numéros spéciaux en couleurs pour les grandes manifestations fascistes, depuis celles de LA ROCQUE, avant guerre, jusqu'à celles de la LEGION DES COMBATTANTS ou du voyage de PUCHEU en Algérie, détruisirent, dans la nuit du 7 au 8 novembre, le numéro qui aurait dû sortir le jour même où les armes alliées débarquèrent à Alger.

Ils ne songèrent même pas à faire paraître, au cours de cette journée, la moindre feuille d'informations.

Et, pourtant, la Libération qu'ils déclarent avoir attendue et préparée, méritait bien un numéro spécial, au moins autant que le voyage de PUCHEU !

Qu'on pense à l'effet bienfaisant qu'un tel numéro aurait produit sur la population, et à l'aide indiscutable qu'il aurait apportée à la petite phalange des héroïques résistants, combattant pour donner aux troupes alliées le temps de débarquer et de s'organiser. (2).

Et quelle aide indiscutable ce numéro aurait encore apportée à la cause de la Libération dans toutes les villes d'Algérie où les milices S.O.L. s'armaient et où les militaires hésitaient sur la conduite à tenir !

La vérité est que l'événement surprit et atterra les dirigeants des quotidiens d'Alger, au moment même où la victoire de l'Axe leur paraissait assurée aussi bien en Egypte que vers la Mer Caspienne, et où la route des Indes par le Moyen-Orient leur semblait sur le point d'être ouverte aux armées « européennes ».

Leur fameux dilemme « Collaborer (en apparence) ou subir l'occupation allemande en Afrique du Nord » n'a été imaginé qu'après coup et uniquement en raison du pouvoir d'absolution qu'ils lui attribuaient.

Car, selon leur piètre sophisme, si l'apparence de la collaboration avait dû éloigner le danger de l'occupation en-

nemis, plus cette collaboration serait apparue totale et plus sûrement le but patriotique recherché eût été atteint.

En sorte que, suivant ce raisonnement, plus la « DEPECHE ALGERIENNE » aurait fait une politique de trahison auprès d'une clientèle ignorante « de ce que seuls les initiés savaient », plus, avec ses dirigeants, elle eût été à féliciter !

N'oublions pas, d'ailleurs, que cette clientèle, que la « DEPECHE ALGERIENNE » reconnaît avoir trompée, était, toujours d'après elle, « capable de peser d'un lourd poids dans la balance des forces ».

Ce qui revient à démontrer que l'opinion publique abusée allait faire pencher le plateau dans le sens même de l'erreur, en faveur de la soumission à l'ennemi et à ses doctrines racistes !...

Mais, par surcroît, s'il est établi (et il sera établi) qu'en réalité la « DEPECHE ALGERIENNE » et ses dirigeants n'ont pas résisté le moins du monde, s'il est établi que leur comportement réel et profond a été celui-là même que leur quotidien exprimait publiquement, il résulte alors de leur aveu ci-dessus qu'ils ont pris conscience du crime dans lequel ils se sont enfoncés.

Oui, « La Dépêche Algérienne » a trahi !

Il suffit, au demeurant, de parcourir la collection de « LA DEPECHE ALGERIENNE » et de la correspondance de ses dirigeants (3) pour se rendre compte de l'inanité et de l'impudence de leur thèse.

Car, il est incontestable que, si « LA DEPECHE ALGERIENNE » n'avait poursuivi qu'un but : éloigner les Allemands de l'idée d'occuper l'Afrique du Nord contre une éventuelle invasion anglo-saxonne, elle aurait pris le plus grand soin de taire tout ce qui aurait pu éveiller l'attention ou la crainte allemande.

Or, c'est précisément le contraire qu'elle a fait.

Et, elle l'a fait, non seulement dans ses colonnes, mais dans l'action secrète de ses dirigeants, quand ils jugeaient menacée leur prépondérance matérielle et politique.

Les preuves de la trahison

Pendant toute l'année 1941, ceux-ci s'opposèrent, en effet, par tous les moyens, à l'installation à Alger d'une Centrale de l'Office français d'information, et voici en quels termes Henri DOUZON, représentant à Clermont-Ferrand de « LA DEPECHE ALGERIENNE », chargé de gérer l'organisme d'informations commun aux trois principaux quotidiens d'Algérie, écrivait à son « patron », ROBE, le 10 octobre 1941 :

« MAIS IL Y A MIEUX ENCORE. ON REPETE ICI ET A ALGER QUE CERTAINS NE S'ACCROCHENT AU PROJET O.F.I. NORD-AFRICAIN QUE DANS L'ESPOIR D'ETRE SUR PLACE A L'AGENCE DE REMPLACEMENT POUR LE CAS OU L'AFRIQUE DU NORD VIENDRAIT A PASSER A LA DISSIDENCE AU PRINTEMPS PROCHAIN. QUE QUELQUES-UNS Y AIENT PENSE, CELA NE M'ETONNERAIT PAS OUTRE MESURE. EN TOUS CAS VOILA UN ARGUMENT QUE L'ON PEUT GLISSER MEZZO-VOCE ET QUI POURRAIT REFROIDIR LE ZELE INTEMPESTIF DES INTERESSES ».

De même, pendant toute l'année 1941, les dirigeants de « LA DEPECHE ALGERIENNE » luttèrent constamment pour obtenir que la censure à Alger ne s'exerçât point sur les informations autorisées à VICHY. C'est même avec l'appui de ROBE lui-même, si l'on en croit la correspondance de DOUZON, que le délégué de MARION, Paul GUITARD, collaborateur notoire, obtint ce poste au début de 1942.

Or, la position ainsi prise par les dirigeants de « LA DEPECHE ALGERIENNE » ne pouvait avoir pour effet que de réduire la marge de l'indépendance qu'ils prétendent avoir opposée, en Afrique du Nord, à la politique de collaboration vichyste.

(1) En somme, les Algériens n'écoulaient pas la Radio alliée, mais... lisaient « La Dépêche Algérienne » (clandestine) !.

(2) Comment expliquer un tel silence si, comme le disent les dirigeants de la « Dépêche Algérienne », plusieurs de leurs collaborateurs étaient au nombre des combattants ?

(3) Ou du moins le peu — mais combien éloquent ! — qui a pu en être retrouvé par hasard.

On voit ce qu'il faut penser de l'hypocrite explication de ses dirigeants, quand ils se targuent de n'avoir eu qu'un but : « GARDER POUR L'AFRIQUE DU NORD LA POSSIBILITE DE REPARTIR AVEC LES ALLIES DES QUE CEUX-CI SERAIENT PRETS A NOUS AIDER »

« CELA, osent-ils écrire, DECIDA CONSTAMMENT DE NOTRE CONDUITE. »

Mais, on va voir comment ils cherchaient à cacher à l'ennemi « la dissidence » possible de l'Afrique du Nord.

Excès de zèle pro-nazi

Car la collection de « LA DEPECHE ALGERIENNE » est, à cet égard, éloquent.

« NOTRE JOURNAL ETAIT EPLUCHE TOUS LES MATINS PAR LES SERVICES DES COMMISSIONS D'ARMISTICE », ont écrit les propriétaires dans leur mémoire.

Or, ce journal, ainsi lu à la loupe et jusqu'entre les lignes par l'ennemi, ne perd pas une occasion de le prévenir que l'Afrique du Nord est menacée d'une invasion anglo-saxonne.

Il n'est pas possible de tout citer. Limitons-nous à quelques exemples.

Le 16 juin 1941, Paul RIMBAULT, rédacteur en chef, explique l'intérêt que l'Axe retirerait de la prise de Gibraltar.

Le 12 juillet 1941, FRISON-ROCHE, rédacteur à la « DEPECHE ALGERIENNE » tire, de l'occupation de l'Islande par les Etats-Unis, la conclusion que l'Afrique est menacée. D'où il est à peine besoin de déduire qu'elle doit être protégée.

L'occupation de la Syrie, puis de Madagascar par les Forces Alliées incitera naturellement « LA DEPECHE ALGERIENNE » à revenir sur ces idées.

Le 12 septembre 1942, à moins de deux mois de la Libération de l'Afrique du Nord, l'éditorialiste de « LA DEPE-

CHE ALGERIENNE » écrit au sujet de « la nouvelle agression britannique contre Madagascar » : « MADAGASCAR, PLUS D'UN SIECLE DE LUTTE CONTRE L'ANGLETERRE : CET INQUALIFIABLE ASSAUT, D'UNE AMPLIEUR JAMAIS ATTEINTE, EST UN DERNIER AVERTISSEMENT QUI DEMONTE CLAIREMENT APRES UNE NOUVELLE MENACE SUR DAKAR, UNE CAMPAGNE DE PRESSE MENACANTE ET DES INCURSIONS AERIENNES SUR NOTRE TERRITOIRE DE L'AFRIQUE DU NORD, QU'IL S'AGIT MAINTENANT DU DESTIN DE NOTRE EMPIRE AFRICAIN TOUT ENTIER. »

Le 20 octobre 1942, à 15 jours du débarquement allié en Afrique du Nord, « LA DEPECHE » met en vedette l'occupation du Libéria par les Américains.

Et le 24 octobre, en annonçant l'atterrissage de DARLAN à Rabat, elle écrit : « L'AFRIQUE EST EN ETAT D'ALERTE, SOULIGNE « LA TRIBUNE DE LAUSANNE », QUI AJOUTE QUE LE PRETEXTE INVOQUE POUR JUSTIFIER UNE AGRESSION CONTRE UN TERRITOIRE NEUTRE SERAIT L'ACTION OCCULTE D'AGENTS ALLEMANDS DANS L'EMPIRE FRANÇAIS. »

C'est donc ainsi que « LA DEPECHE ALGERIENNE » a cherché à détourner l'attention du Grand Etat-Major allemand de l'Afrique du Nord !

Mais qui prend-on pour des imbéciles ? Croit-on que le Grand Etat-Major allemand aurait décidé de l'occupation ou de la non-occupation de l'Afrique du Nord d'après la lecture de « LA DEPECHE ALGERIENNE » ? Et qu'il aurait fait confiance aux autorités de Vichy, à Alger et ailleurs, pour défendre l'Afrique du Nord contre une menace qui faisait crier « LA DEPECHE ALGERIENNE » la première ? (1)

La collaboration de « LA DEPECHE ALGERIENNE » n'a donc aucune excuse. Elle fut un excès de zèle en faveur d'Hitler.

Il reste à voir jusqu'où elle est allée.

Ce sera l'objet d'un chapitre ultérieur.

(1) On sait que le débarquement allié du 8 novembre 1942, primitivement prévu pour le printemps 1943, a été avancé à cause des préparatifs d'invasion allemande en Afrique du Nord. (Voy. « Journal d'Alger » du 8 novembre 1950).

L'application à la " Dépêche Algérienne " et aux " Dernières Nouvelles " de la loi sur la dévolution des biens des entreprises de presse

On a vu, dans l'introduction, que l'Afrique du Nord fut libérée de l'emprise ennemie et du régime de Vichy dans des conditions essentiellement différentes de celles de la France métropolitaine.

En France, le régime de Vichy n'a pas survécu à la Libération. Les entreprises de presse collaboratrices ont, du jour au lendemain, été occupées par les journaux de la Résistance.

En Algérie au contraire, où Vichy avait survécu au débarquement allié, ce ne fut qu'après des mois de lutte et d'efforts que les patriotes et les républicains purent rétablir la légalité républicaine, épurer les institutions des séquelles du nazisme, restituer aux victimes les biens et les libertés dont elles avaient été spoliées.

Cette action longue et pénible dut nécessairement se faire d'abord sur le plan législatif. En Algérie donc, à l'inverse de la Métropole, les textes ont précédé les faits.

C'est surtout sous la pression des représentants de la Résistance métropolitaine qu'une épuration de la Presse fut mise en chantier. Ce n'est que le 11 septembre 1943 que parut une ordonnance (datée du 18 août précédent) qui permit, enfin, d'envisager de régler le sort de la presse collaborationniste.

Cette ordonnance instituait une commission d'épuration auprès du C.F.L.N. et indiquait les catégories de personnes pouvant être déférées devant elle.

Les lenteurs de l'épuration

Son article IV-7^o faisait figurer parmi ces personnes celles qui avaient participé au fonctionnement de la censure, des agences de presse et du cinéma, de la radiodiffusion, des journaux et des périodiques, à quelque titre que ce fût.

La commission fut créée, mais ne fonctionna pas. Son premier président, fut remplacé par M. CHARLES LAURENT, qui exigea une modification de l'ordonnance dans un sens plus pratique et plus efficace (séance de l'Assemblée consultative du 15 novembre 1943). Cette modification eut lieu par ordonnance du 6 décembre 1943, dont l'article IV-8^o remplaça les anciennes dispositions relatives à la presse par les suivantes :

« EST JUSTICIABLE DE LA COMMISSION D'ÉPURATION, LE PERSONNEL AYANT PARTICIPÉ À LA DIRECTION ET AU FONCTIONNEMENT DES AGENCES DE PRESSE ET DU CINÉMA, DE LA RADIODIFFUSION, DES JOURNAUX ET DES PÉRIODIQUES À QUELQUE TITRE QUE CE SOIT, AINSI QU'ÀUX SERVICES DE LA CENSURE AINSI QUE LES PROPRIÉTAIRES OU ADMINISTRATEURS DE CES ENTREPRISES OU ORGANISMES. »

La mise sous séquestre des journaux algériens

La commission put, alors, se réunir et son premier acte fut de demander au Gouvernement une mesure

de séquestre contre les grands journaux ayant paru sous Vichy.

M. CHARLES LAURENT s'est expliqué comme suit à la séance de l'Assemblée consultative du 11 janvier 1944 :

« Après avoir examiné les dispositions de l'ordonnance du 18 août 1943 sur l'épuration, je me suis rendu compte que des modifications devaient y être apportées. Ces modifications se sont concrétisées dans un nouveau texte qui porte la date du 6 décembre 1943. Ce texte a été publié au J.O. du 9 décembre. Il a été mis à notre disposition le 10 décembre, et je crois bien qu'en Algérie, au Maroc et en Tunisie, sa publication n'a pu être effectuée qu'après le 15 décembre 1943, date postérieure à celle prévue pour le dépôt des plaintes. Ce n'est donc seulement qu'après la publication de cette nouvelle ordonnance, c'est-à-dire à partir du 20 décembre 1943, que nous avons pu travailler, commencer à travailler efficacement... »

« ...Nous n'avons pu encore conduire à son terme un examen complet de la situation. Nous avons cependant proposé la mise sous séquestre de tous les grands journaux algériens. Le C.F.L.N. a pris une mesure qui s'applique à toute la presse. »

« Il y a un point sur lequel je pense que l'Assemblée sera d'accord avec moi : il ne suffit pas de régler la situation de la presse du seul point de vue de l'épuration politique, des sanctions qu'il convient de prendre suivant l'attitude des journaux et des journalistes avant la libération. Il faut aller plus loin. »

« En Algérie, la presse appartient à trois familles, d'ailleurs alliées entre elles. Au Maroc, elle est aux mains d'un seul homme. La Presse tunisienne est la propriété de la Compagnie des Chemins de fer. On ne pourra lever les séquestres avant d'avoir établi un nouveau régime de la presse fondé sur le respect de l'intérêt général. »

Ainsi, la mise sous séquestre constituait une première mesure de dépossession demandée par la Commission d'épuration, après un premier examen des faits, à l'égard de certains journaux.

Cette première mesure devait être suivie d'autres dont le Président de la Commission d'épuration laissait entendre qu'elles iraient jusqu'à l'expropriation, et les séquestres devaient être maintenus jusqu'à ces décisions définitives.

De fait, c'est le Ministre de la Justice qui, par le canal des Procureurs généraux et des Procureurs de la République, requit partout en Afrique du Nord, la mise sous séquestre des journaux et publications parus sous Vichy.

Des ordonnances des Présidents des Tribunaux civils statuant ainsi sur les réquisitions du Parquet, désignèrent des séquestres, notamment aux entreprises de presse de la « DEPECHE ALGERIENNE » et des « DERNIERES NOUVELLES », le 17 décembre 1943.

En fait, la Commission d'épuration ne prit aucune conclusion, car elle fut dissoute avant d'avoir pu examiner les rapports des séquestres. Ses pouvoirs, ainsi que